

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 22 septembre 2015 à 20h15

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-08-04**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 10
- Absents exc. 5
- Absents 0
- Votants 14

Date de convocation
17 septembre 2015**Objet****Engagement des dépenses
à l'article « Fêtes et
cérémonies »****Date d'affichage**
25 septembre 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Domin.	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
	M. FALLITO Giovanni	

Etaient excusés :

Mme CAISSUTTI Claudie	Aucun pouvoir donné
M. MARION Julien	Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
Mme MARTIGNON Sonia	Pouvoir à Mme DAUMAIL Martine
M. MULLER J.-Marie	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
Mme PREVOT Nadège	Pouvoir à Mme LUBNAU Dominique

Engagement des dépenses à l'article « Fêtes et cérémonies »

Monsieur le Maire rappelle qu'il est demandé aux Collectivités Territoriales de faire procéder à l'adoption par le Conseil Municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Une telle délibération a été prise le 23 septembre 2014 sous le numéro D2014-06-01.

Toutefois, vu son caractère limitatif et contraignant, et compte-tenu du nombre croissant de manifestations organisées par la municipalité, Monsieur le Maire propose d'étendre la portée de cette délibération et de prendre en charge d'une manière générale, au compte 6232, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant rapport aux situations suivantes :

- Cérémonies et réceptions officielles
- Vœux du Maire
- Inaugurations
- Manifestations culturelles
- Repas, pots et vins d'honneur à l'occasion de réunions diverses ou de manifestations locales ou à l'égard de personnes ayant rendu des services à la Collectivité
- Le règlement des factures de société offrant prestation de spectacle
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,
- Les présents offerts à l'occasion de divers événements tels que naissances, mariages, décès, départs à la retraite, récompenses sportives, récompenses scolaires, lauréats de concours organisés par la commune.

Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

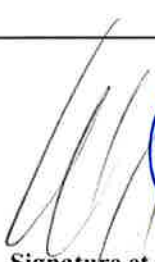

République française

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'AFFECTER les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

Fait à Silly-sur-Nied, le 22 septembre 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet